

**Préfecture de
Haute - Garonne**

**Commune de
MIREMONT**

Dossier n° DP03134524G0067

Demande déposée le : 26/07/2024

Par : Monsieur LAGRANGE YOAN

Demeurant à : 52 CHEMIN DE

BURGUEROLLES

31190 Miremont

Pour : Construction Abri de jardin

Sur un terrain sis : 52 CHEMIN DE

BURGUEROLLES 31190 MIREMONT

Cadastré : WI-0252, WI-0253, WI-0256

Objet : Rejet tacite

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 26/07/2024, enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Par lettre du 14/08/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme].

Vous devez également indiquer son échelle.

Le dessin de l'abri de jardin à construire doit être exact en emplacement et en dimensions.

DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10a) du code de l'urbanisme].

Fournir tous les plans de façades de votre abri de jardin.

Ces plans doivent faire apparaître la composition d'ensemble de chaque façade, la répartition des matériaux et leurs aspects, les portes, les fenêtres et plus généralement tout ce qui se voit de l'extérieur.

DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme].

Fournir cette photographie, prise sur pieds (vue aérienne proscrite), qui permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants.

Si votre projet est situé en zone « rurale », elle montre le paysage environnant.

Cette photographie est plus éloignée de votre projet que la DP7 (Prise de la rue).

Ces pièces n'ayant pas été adressées à la mairie de MIREMONT dans le délai de trois mois, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'**opposition tacite**.

Vous devez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

MIREMONT, le 20/11/2024

Le Maire,

P/0

Serge BAURENS

L'ADJOINT DELEGUE
Jean-Louis RAMCS

